



## 1815 ETPT supprimés à la DGFIP

Certains camarades se sont étonnés de la discordance entre les chiffres de suppressions d'emplois pour 2017 annoncés par le Syndicat National (1815) et ceux qu'affiche l'Administration (1630).

Dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) présente plusieurs tableaux dont celui du plafond des emplois autorisés en ETPT pour 2017.

Au programme 156 (Gestion des Finances Publiques), l'évolution des ETPT est affichée pour – **1815**.

Ce chiffre est corrigé par le recrutement d'apprentis en 2016 et 2017 (+199 ETPT) et par les transferts d'emplois, dont les services facturiers et la fermeture des trésoreries auprès des ambassades de France, pour +12 ETPT.

Pour le Syndicat National, le recrutement d'apprentis n'est pas le recrutement d'agents des Finances Publiques et il considère tout naturellement que ce sont bien 1815 ETPT (hors transferts) qui seront supprimés en 2017. Cette suppression d'ETPT aura des effets négatifs sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des personnels.

L'Administration annonce de son côté la suppression de **1630 ETP**.

Bien évidemment, ce chiffre est plus valorisant pour le Directeur Général, mais ne recouvre pas les mêmes données.

*Pour mémoire :*

**ETPT** : l'Équivalent Temps Plein Travaillé mesure la capacité « productive » de l'Administration:

*Effectifs physiques X Quotité de temps de travail X Période d'activité dans l'année*

**ETP** : l'Équivalent Temps Plein mesure les effectifs présents à un moment donné.

*Effectifs physiques X Quotité de temps de travail*